

## **Règlement relatif à la qualification nationale suisse pour l'Eukanuba WORLD CHALLENGE 2020**



### **1. Préambule**

L'Eukanuba World Challenge (EWC) est une compétition internationale destinée aux chiens d'exposition. Elle est organisée par Eukanuba en collaboration avec la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Le présent règlement sert de base à la qualification du participant sélectionné par l'Association nationale suisse, la Société Cynologique Suisse (SCS), sous réserve des dispositions et des règlements qu'Eukanuba édicte pour la participation à l'EWC. De telles dispositions ont la priorité sur le présent règlement.

Avec l'adoption du présent règlement, la SCS n'assume aucune garantie de quelque manière que ce soit ou ne fournit aucune assurance de quelque nature que ce soit, en particulier en ce qui concerne l'organisation ou les prix de l'EWC. Il n'existe aucune obligation légale pour déléguer un participant suisse à l'EWC.

### **2. Période de qualification**

La période de qualification comprend l'exposition canine internationale (ECI) Genève 2018, l'exposition canine internationale (ECI) et l'exposition canine nationale (ECN) Aarau 2019 ainsi que l'exposition canine internationale/nationale (ECI/ECN) Kreuzlingen 2019. **L'éliminatoire finale se déroule lors de l'ECI Genève, le dimanche, 17 novembre 2019.** Le Comité central (CC) peut fixer une autre période de qualification et choisir un autre lieu pour les épreuves éliminatoires finales. Il doit le publier suffisamment tôt.

### **3. Conditions pour la participation à la qualification nationale**

- a) Le propriétaire du chien doit être âgé d'au moins 18 ans au début de la période de qualification
- b) Le propriétaire du chien doit être citoyen suisse ou posséder son lieu d'habitation permanent en Suisse au début de la période de qualification
- c) Le propriétaire du chien doit être membre d'une section de la SCS au début de la période de qualification



- d) Le propriétaire du chien, la tierce personne, par exemple, un conducteur qui présente le chien ou le chien lui-même ne doivent pas avoir été sanctionnés au cours des 24 mois qui précèdent le début de la période de qualification selon le droit associatif de la SCS ou d'associations nationales étrangères
- e) Le jour des éliminatoires finales, le chien doit être inscrit auprès du même propriétaire depuis au moins 12 mois pleins dans le LOS
- f) Le propriétaire du chien doit déposer sa déclaration de consentement au plus tard le jour de l'inscription pour que son nom, le matériel photo, ainsi que les rapports d'expérience puissent être utilisés par Eukanuba et la SCS durant et après la période de qualification, les éliminatoires finales et l'EWC.

#### 4. Système de points

- a) Les points peuvent être acquis lors des expositions canines nationales et internationales suivantes :

- ECI Genève novembre 2018, vendredi
- ECI Genève novembre 2018, samedi
- ECI Genève novembre 2018, dimanche
- ECI /ECN Aarau 2019, samedi
- ECI Aarau 2019, dimanche
- ECI /ECN Kreuzlingen 2019, samedi
- ECI/ECN Kreuzlingen 2019, dimanche

- b) Les points suivants sont attribués:

• **Lors des expositions internationales**

CACIB            3 points  
Rés. CACIB      2 points

• **Lors des expositions internationales/nationales pour toutes les races**

CAC              1 point

• **Lors de toutes les expositions internationales/nationales pour toutes les races**

BOB            1 point pour les races avec un seul représentant  
2 points pour les races avec 2 à 5 chiens inscrits  
3 points pour les races avec 6 à 10 chiens inscrits  
4 points pour les races avec 11 à 20 chiens inscrits  
5 points pour les races avec 21 à 30 chiens inscrits  
6 points pour les races avec 31 à 40 chiens inscrits  
7 points pour les races avec plus de 40 chiens inscrits

Pour les races reconnues provisoirement par la FCI (pas de CACIB), les points BOB sont multipliés par 1,5. Les points avec une décimale sont arrondis.

BOG	6 points
BOG 2 <sup>e</sup>	3 points
BOG 3 <sup>e</sup>	2 points
BIS	12 points
BIS 2 <sup>e</sup>	8 points
BIS 3 <sup>e</sup>	6 points

## 5. Inscription

L'inscription pour la participation à la qualification nationale peut se faire en tout temps durant la période de qualification. Elle doit parvenir **par écrit au plus tard le 31 août 2019**, accompagnée des copies correspondantes des rapports des juges (cf. formulaire de qualification).

## 6. Éliminatoire finale

Les six chiens qui ont obtenu le plus grand nombre de points seront classés dans le cadre de l'éliminatoire finale par un collège de juges internationaux, composé de trois juges. En cas d'égalité de points, c'est le pays d'origine du chien qui est déterminant. Un chien d'origine suisse aura la priorité sur un chien d'origine étrangère. En cas d'égalité de pays d'origine, la priorité est accordée au chien plus âgé. Le chien placé au premier rang a la possibilité de participer à l'EWC. Si pour des raisons imprévues, celui-ci ne peut pas participer à l'EWC, c'est le chien placé au rang suivant qui est sélectionné.

L'éliminatoire finale est déterminée et organisée par le CC de la SCS. Celle-ci peut en confier l'organisation à un organisateur ou à une section de la SCS. Le CC de la SCS nomme un représentant/délégué pour organiser l'éliminatoire, pour la superviser et pour proclamer le nom du vainqueur pour l'EWC à la fin des épreuves éliminatoires.

L'éliminatoire finale doit remplir les conditions suivantes:

- Les six chiens sont évalués individuellement au moyen d'une feuille d'évaluation par trois juges indépendants, choisi parmi les meilleurs juges d'exposition et reconnus par la SCS/FCI. Les juges sont désignés par le CC de la SCS sur proposition du représentant, resp. du délégué. Les juges doivent être autorisés à attribuer le BIS.
- Si le chien est conduit par une tierce personne et non pas par son propriétaire, par ex. par un conducteur, cette personne est aussi tenue de présenter le chien lors de l'EWC.
- Le chien sélectionné pour l'EWC doit être en bonne santé et ne doit pas présenter des caractéristiques de sa race qui dépassent les normes relevant de la protection des animaux.

d) Le chien qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité de points, c'est le pays d'origine du chien qui est déterminant. Le chien suisse a l'avantage sur le chien d'origine étrangère. En cas d'égalité du pays d'origine, la priorité est accordée au chien plus âgé.

## 7. Voie de recours exclue

L'admission à l'éliminatoire finale et la sélection pour l'EWC ne peuvent faire l'objet d'aucun moyen de droit. Les décisions sont définitives.

## 8. Entrée en vigueur

Le présent règlement a été adopté par le CC de la SCS. Il entre en vigueur rétroactivement dès le début de la première période de qualification, soit à partir de l'ECI Genève. Il s'applique pour l'EWC 2020\*.

En cas de doute, c'est le texte allemand qui fait foi.

**signé:**  
**Hansueli Beer**, Président central SCS

**signé:**  
**Barbara Müller**, Présidente de la CEJE SCS

\* sous réserve de la réalisation de cet événement à Birmingham